



Pb contrat emploi à domicile

Par **petitebou**, le **19/08/2010** à **22:00**

Bonjour, rn rn voilà j'ai un gros souci et je ne m'y retrouve plus ! rn Je suis nounou à domicile et non assistante maternelle rn Je suis en CDI sur une année incomplète avec 10 semaines de CP prévus! Mon salaire a été mensualisé pour plus de simplicité des 2 cotés! Je fais 44h par semaine, mes patrons ont fait le calcul suivant rn $44h \times 42 \text{ semaines} \times 6,96 \text{ taux horaire} = 12862,08$ rn $12862,08 \text{ euro} \times 1,1 (10\% \text{ CP}) / 12 \text{ mois} = 1179,02 \text{ euro par mois}$ rn rn Le problème est qu'en septembre nous allons passer en mode de garde partagée et mes patrons voulaient mettre les compteurs à 0. Ils ont donc fait le calcul de mes CP prit (en même temps qu'eux) soit 47 jours (j'en avais 50 à prendre) mais en convertissant sur 9 mois (du 01/12/09 au 31/08/10) cela fait selon eux $(9 \text{ mois} \times 50 \text{ jours}) / 12 \text{ mois} = 37,5 \text{ jours}$ soit 9,5 jours prit en trop. rn rn Mon contrat est de 44h semaine base ce qui nous fait un montant de 581,56 QUE JE LEUR DEVRAIT. rn rn Je suis un peu perdue.. Leur calcul est bon ce n'est pas le problème! Mais dans ce cas faut il que je les rembourse? Faut il que je convertisse aussi mon salaire sur 9 mois et non sur 12 comme au départ? rn rn Merci de votre réponse